

Juillet 2014

1 Introduction *page 2*

2 Améliorations structurelles *page 5*

3 Paiements directs *page 11*

4 Production animale *page 16*

5 Droit foncier rural *page 21*

6 Autres activités *page 24*

7 Personnel du Service de l'économie rurale *page 29*

Service de l'économie rurale

Case postale 131 / Courtemelon

2852 Courtételle

Tél. : 032 420 74 00

Fax : 032 420 74 01

Courriel : secr.ecr@jura.ch

Site internet : www.jura.ch/ecr

Service de
l'économie rurale

Rapport d'activité

2013

1 Introduction

Le présent rapport a pour objectif d'informer sur les activités déployées par le Service de l'économie rurale et sur l'évolution de la politique agricole dans le canton du Jura.

L'année 2013 a été marquée par différentes décisions importantes en matière de politique agricole fédérale. Le programme de politique agricole 2014-2017 (PA 14-17) a été approuvé par les Chambres fédérales en mars 2013 et le Conseil fédéral a approuvé les modifications des ordonnances d'application vers la fin octobre. Les nouvelles dispositions légales sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2014.

Depuis la fin des années nonante, l'agriculture s'est habituée à devoir réviser quelque peu son orientation tous les quatre ans; les modifications qui sont intervenues lors de la dernière révision de la politique agricole sont néanmoins plus conséquentes que par le passé. En effet, le système d'attribution des paiements directs a été revu en profondeur. Des objectifs plus précis et plus facilement mesurables ont été introduits avec pour corollaire un plus grand nombre de mesures auxquelles les agriculteurs peuvent souscrire. La Confédération a clairement annoncé sa volonté de supprimer toutes les incitations financières propres à encourager la garde du bétail. Pour le canton du Jura, la somme des contributions liées à la garde du bétail atteignait les 37 millions en 2013. Ce montant sera dorénavant réparti différemment, la surface agricole utile et son utilisation sont devenues le critère prépondérant entrant dans le calcul des paiements directs. Afin d'éviter de trop grandes disparités entre l'ancien et le nouveau système de paiements directs, la Confédération a introduit la contribution dite de transition qui compensera les différences et qui sera en principe progressivement réduite d'ici 2017.

Le nouveau système des paiements directs repose donc sur sept instruments conçus pour répondre aux objectifs établis dans la Constitution fédérale. Par souci de transparence et de clarté, ce système prévoit un instrument par objectif sous forme de différentes contributions:

- contributions au paysage cultivé pour le maintien d'un paysage rural ouvert;
- contributions à la sécurité de l'approvisionnement pour le maintien d'un approvisionnement sûr de la population en denrées alimentaires;
- contributions à la biodiversité pour le maintien et la promotion de la diversité des espèces;
- contributions à la qualité du paysage pour la préservation, la promotion et le développement de la diversité des paysages cultivés;
- contributions au système de production pour la promotion des modes de production particulièrement en accord avec la nature et respectueux de l'environnement et des animaux (par ex. agriculture bio et production intégrée);
- contributions à l'efficacité des ressources visant à améliorer cette efficacité;
- contributions de transition pour assurer une évolution socialement supportable.

Chacun de ces instruments compte plusieurs mesures auxquelles les agriculteurs doivent s'inscrire individuellement. Ce nouveau programme exige un travail administratif plus important que par le passé et les nouvelles exigences ont provoqué de nombreuses réactions des milieux agricoles qui se déclarent insatisfaits par cette nouvelle politique. On reproche notamment à cette politique - en plus de générer trop de travaux administratifs - d'être trop orientée vers l'écologie ou des objectifs qui ne favorisent pas la production de biens alimentaires. Un soutien plus marqué à la production est

revendiqué de la part des associations professionnelles agricoles. Dans ce but, l'Union Suisse des Paysans a lancé une initiative fédérale au début de l'année 2014. On notera cependant et avec satisfaction que le crédit cadre alloué par la Confédération en faveur de l'agriculture a été maintenu, ce qui confirme une volonté politique de garder une agriculture digne de ce nom dans notre pays.

Il est pour l'heure difficile de prévoir les effets à moyen terme de ce nouveau système des paiements directs. Le canton du Jura devrait maintenir le niveau global des paiements directs attribués aux entreprises agricoles. Toutefois et à titre individuel, des fluctuations des sommes octroyées vont intervenir. Le nouveau système des paiements directs nécessite des modifications importantes des logiciels informatiques, ceux-ci sont en cours et il ne sera possible de connaître précisément l'impact financier de la PA 14-17 qu'en fin d'année.

Parmi les changements importants, on notera que la contribution à la qualité du paysage impose la réalisation de projets régionaux qui doivent obtenir l'agrément de l'Office fédéral de l'agriculture. Afin de permettre aux agriculteurs de bénéficier de cette mesure dès 2014, le Gouvernement jurassien a accepté en mai 2013 une stratégie qui vise à développer des projets "qualité du paysage" sur l'ensemble du territoire jurassien. Dès le début de l'automne, le Service de l'économie rurale a mis sur pied un groupe de travail formé de représentants des associations professionnelles, des communes et des services de l'Etat concernés par le paysage. Trois projets ont été déposés à l'OFAG à fin janvier 2014. Leur mise en œuvre interviendra en cours d'année.

En avril 2013, à la demande du Chef du Département de l'Economie de la Coopération, le Service de l'économie rurale a mis sur pied un forum sur l'agriculture. Celui-ci s'adressait avant tout aux milieux directement concernés par l'agriculture et aux politiques. Ce forum avait pour objectif de faire le point sur la politique agricole cantonale, de s'interroger sur l'avenir de l'agriculture jurassienne et les retombées de la nouvelle politique fédérale. Cette journée a été mise sur pied en étroite collaboration avec la Chambre jurassienne d'agriculture et la Fondation rurale interjurassienne. Parmi les intervenants, on notera le directeur de l'OFAG, Monsieur Bernard Lehmann, et Madame Sybille Awander, responsable du Développement durable/Politique économique chez COOP.

Les différents intervenants ont abordé les mesures de soutien dont bénéficient les agriculteurs jurassiens, l'évolution des structures et de la production agricole, des perspectives de marché qui existent, les possibilités de formation et d'encadrement pour la conduite des projets et bien entendu la nouvelle Politique Agricole. Au terme de cette journée de réflexion, il est apparu que la politique agricole cantonale ne nécessitait pas une réforme en profondeur. Les apports financiers des nouveaux instruments tels que "qualité du paysage", "réseaux écologiques" ou "protections des ressources" doivent être développés dans une saine collaboration entre l'Etat et les milieux professionnels. Pour Bernard Lehmann, de nouvelles investigations sont nécessaires au plan fédéral afin de mieux identifier les raisons des différences de prix des aliments entre la Suisse et les pays qui nous entourent ou comment réduire les coûts dans l'agriculture afin d'augmenter le revenu agricole. Quant à la représentante de COOP, elle a rappelé qu'elle étudierait volontiers les produits innovants en provenance du Jura.

Les aides de l'Etat doivent notamment rémunérer les handicaps ou les contraintes imposés à la production agricole et que le marché ne rémunère pas. Ces contraintes ne se limitent pas aux aspects écologiques et le maintien d'une agriculture compétitive passe aussi dans certains cas par des aides destinées à soutenir la production de biens alimentaires ou l'écoulement de ceux-ci. En raison de ses bonnes structures agricoles, de son bon niveau de formation, l'agriculture jurassienne garde de belles perspectives d'avenir. Le développement de projets qui amène de la valeur ajoutée dans le canton demeure le défi majeur de cette prochaine décennie. Différents instruments de soutien aux projets innovants existent notamment pour financer les investissements collectifs; toutefois, certaines compétences restent difficiles à trouver dans notre canton par exemple dans le domaine de la transformation du lait. La production animale occupe une place importante, cependant et en comparaison avec d'autres régions de Suisse, celle-ci demeure plutôt extensive et le potentiel de

développement reste intact notamment dans le domaine de la production de volaille dont la demande ne cesse de progresser au niveau national. L'équilibre entre une production un peu plus intensive et la préservation d'un environnement naturel de haute qualité ne serait pas autant remis en cause.

Dans le domaine des améliorations structurelles, on notera que l'année 2013 a été bien remplie. La totalité du montant budgété de 3.2 millions de francs a été attribué aux différents projets dont vous trouverez les détails dans le présent rapport. On notera que la planification financière prévoyait un montant de 3.8 millions de francs; ce montant a été revu à la baisse en 2013 en raison des limites de financement imposées par la Confédération et de la difficulté du canton à boucler un budget qui respecte le frein à l'endettement.

On peut également relever le bon développement des réseaux écologiques qui ont continué de se développer en 2013. 95% du territoire jurassien devrait être couvert par de tels projets en 2015. A noter aussi le taux de participation des agriculteurs à ce type de projets qui dépasse les 60% dès la première année. L'intérêt grandissant pour les réseaux écologiques est de plusieurs natures. La valorisation des surfaces de promotion de la biodiversité ainsi que la prise de conscience des attentes de la société en matière d'écologie expliquent en partie ce phénomène, les difficultés que rencontrent les agriculteurs pour écouler les produits à des prix qui rémunèrent correctement le travail et les investissements sont aussi responsables de changement d'attitude envers un type de contributions dont beaucoup se méfiaient il y a encore quelques années.

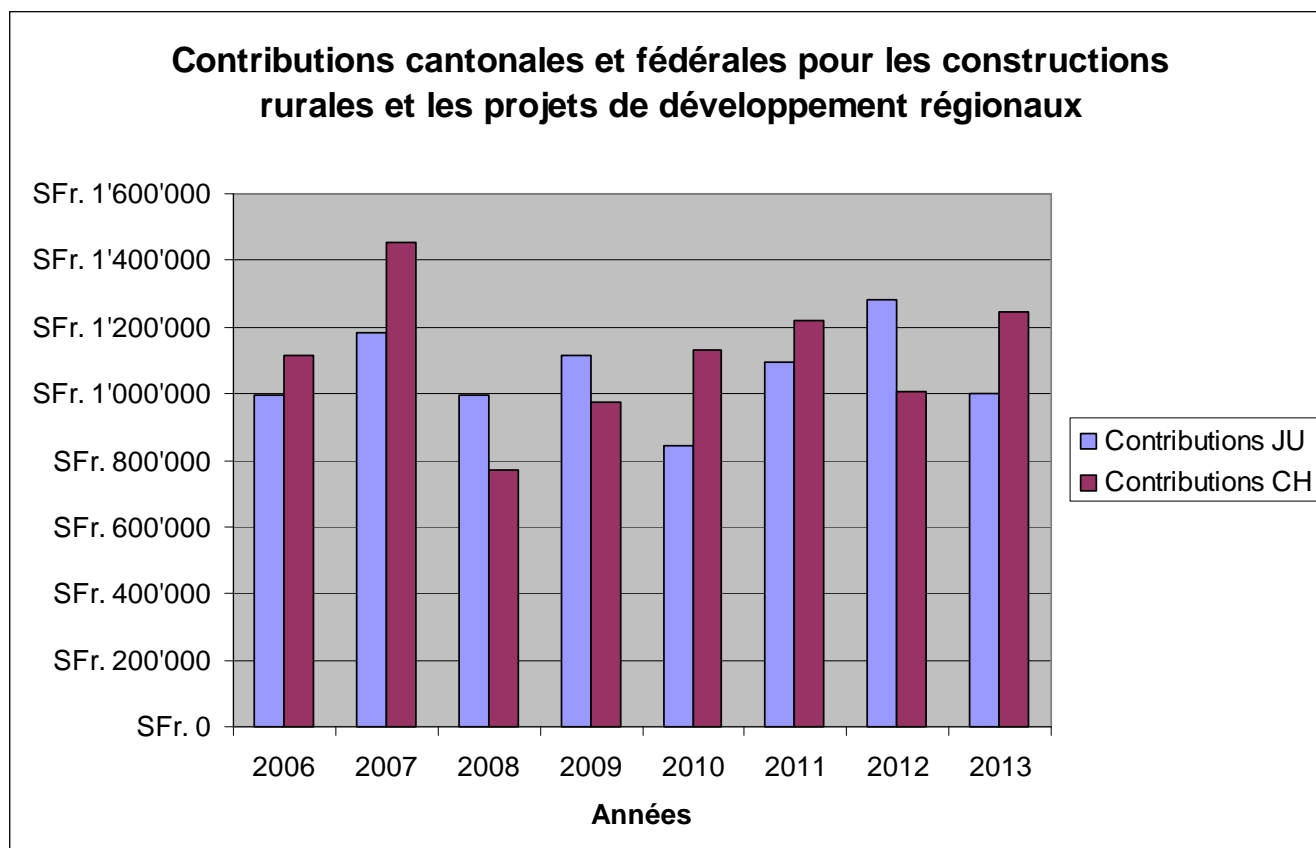
En conclusion, l'année 2013 a vu naître de nouvelles bases pour une partie des soutiens destinés à l'agriculture. Cette réforme nécessitera des adaptations mais ne devrait pas révolutionner l'agriculture jurassienne. Si le débat a beaucoup porté sur les paiements directs, il n'est pas inutile de se rappeler que ce montant représente en moyenne 25% du chiffre d'affaires d'une exploitation agricole en Suisse. Ce pourcentage varie beaucoup d'une exploitation à l'autre; dans le Jura, il représente moins de 20% pour certaines exploitations mais peut aussi dépasser les 60% du chiffre d'affaires. La part des paiements directs dépend des choix et des compétences de chaque exploitant agricole mais on peut affirmer que notre agriculture a encore de réelles perspectives d'avenir.

2 Améliorations structurelles

2.1. Contributions pour les bâtiments et les projets de développement régionaux

La Confédération et le canton du Jura octroient aux exploitations agricoles des aides à l'investissement leur permettant d'adapter leurs structures aux conditions-cadres et au besoin du marché. Au niveau du bâtiment, des infrastructures modernes tenant compte de toutes les dimensions du développement durable doivent contribuer à pérenniser l'agriculture indigène dans un contexte de compétition accrue, où les exigences écologiques et sociétales sont toujours plus strictes. Dans les pays qui nous entourent, les aides aux investissements agricoles contribuent de manière importante à la promotion de l'espace rural.

Le maintien de la compétitivité des entreprises agricoles, le respect des exigences écologiques et éthologiques impose aux agriculteurs d'adopter un mode d'exploitation rationnel et durable. C'est à ce niveau que les mesures d'aides à l'investissement entrent en jeu; elles permettent d'aménager des infrastructures modernes et efficaces et contribuent de manière déterminante à faire baisser les coûts de production, mais aussi à valoriser l'espace rural..



2.2. "Crédits d'investissements" (CI) et "Aide à l'exploitation paysanne" (AEP)

Les crédits d'investissement servent à cofinancer des mesures de construction dans les domaines de l'habitat et de l'exploitation agricole, mais aussi des reprises d'exploitations (aide initiale). Les prêts au titre d'aide aux exploitations visent à améliorer la situation financière des exploitations agricoles.

La Commission des crédits agricoles est l'organe d'exécution cantonal compétent en matière de crédits d'investissement et d'aide aux exploitations paysannes. Elle est administrativement rattachée au service de l'économie rurale. Elle gère les ressources fédérales et cantonales au moyen de divers fonds.

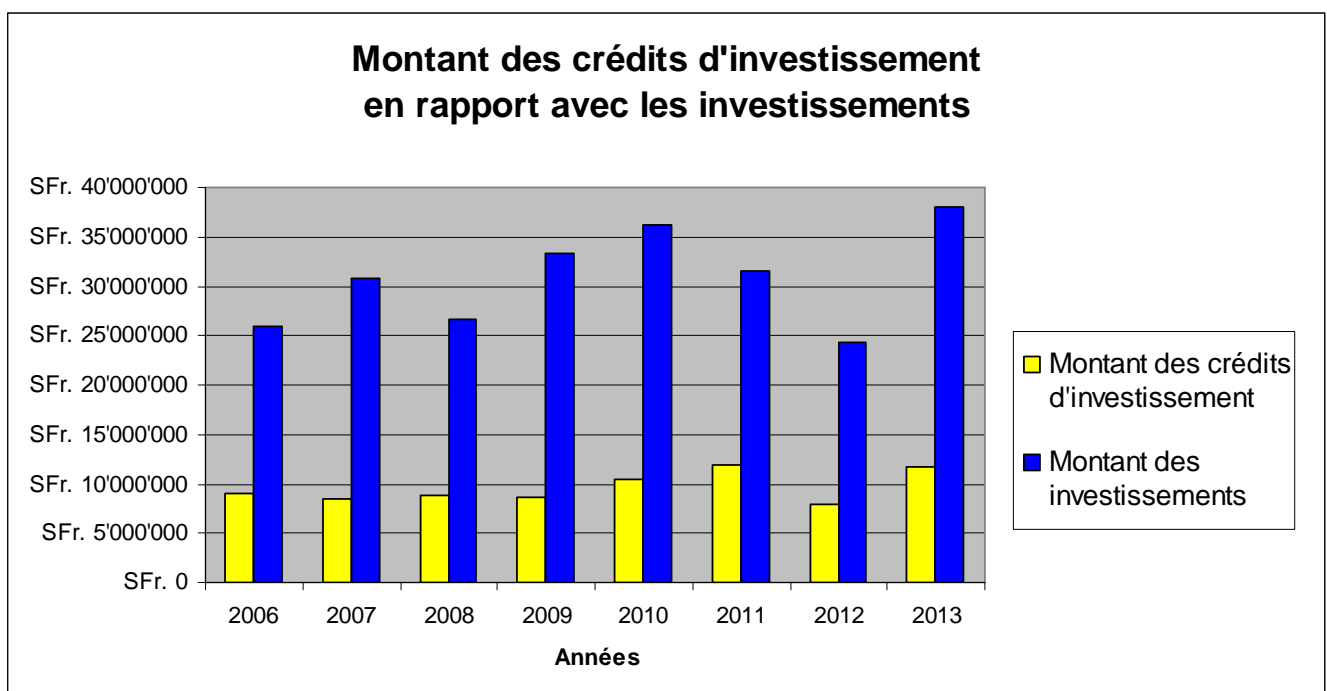
Le fonds de roulement pour les crédits d'investissement comptait 63 millions de francs au 31 décembre 2013. L'argent provenant du remboursement des crédits en cours est utilisé pour l'octroi de nouveaux crédits. Si nécessaire, la Confédération peut alimenter le fonds dans la limite de ses possibilités.

Le fonds de roulement pour les prêts au titre d'aide aux exploitations comptait 12,1 millions de francs au 31 décembre 2013, dont 8,8 millions de francs provenaient de la Confédération et 3,3 millions du canton. Les nouvelles ressources y sont versées à parts égales par la Confédération et le canton.

Garanties des prêts octroyés par la Commission des crédits agricoles:

Afin d'éviter des pertes, la Commission des crédits agricoles mène une politique prudente en matière de gestion des risques. La Commission des crédits agricoles doit, par principe, exiger des sûretés réelles (gage immobilier clairement couvert). A titre exceptionnel, elle peut accepter d'autres sûretés (responsabilité solidaire, cautionnement solidaire d'institutions spécialisées en la matière, etc.). Tous les nouveaux dossiers de prêts sont soumis au système du "rating" suisse testé au cours des exercices précédents. Les résultats du "rating" déterminent le type et le niveau d'intensité du suivi de l'exploitation après l'octroi du prêt et jusqu'au remboursement intégral de celui-ci.

2.2.1. "Crédits d'investissements" (CI)



Nombre de dossiers traités :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Aides initiales	24	15	13	10	13	16	8	15
Constructions et transformations de ruraux	21	28	25	25	39	33	22	28
Habitations	10	10	9	11	15	15	15	15
Diversification	5	2	2	3	3	5	7	0
Achat exploitation	1	0	1	2	0	0	0	3
Personnes morales	10	5	5	11	3	8	5	12
Total	71	60	55	62	73	77	57	73

Le nombre de dossiers traités a augmenté en 2013 (16 dossiers traités de plus qu'en 2012); les dossiers d'aides initiales ou des aides à l'installation restent faibles par rapport au besoin théorique de relève.

2.2.2. "Aide à l'exploitation paysanne" (AEP)

Nombre de dossiers traités :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Conversion de dettes	14	15	18	15	18	6	3	1
Situation financière difficile	12	3	2	2	1	4	14	6
Total	26	18	20	17	19	10	17	7

Endettement et prêts octroyés pour l'ensemble de ces dossiers :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Endettement	17'000'000.-	10'285'400.-	16'456'300.-	14'997'600.-	12'329'400.-	6'319'790.-	11'203'980.-	5'433'270.-
Prêts octroyés	2'000'000.-	1'730'800.-	2'767'000.-	2'043'200.-	2'908'000.-	1'316'000.-	679'500.-	271'000.-

2.2.3. Bilan

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
CI	56'000'000.-	59'400'000.-	59'465'000.-	61'378'000.-	61'390'000.-	60'401'000.-	60'406'000.-	62'709'495.-
AEP	10'000'000.-	10'148'000.-	10'650'000.-	10'948'000.-	11'098'000.-	11'547'000.-	11'847'000.-	12'147'443.-
Dossiers actifs	1'000	1'000	990	960	900	837	905	925

Un crédit cantonal supplémentaire de Fr. 150'000.- a été attribué au bilan AEP, ce qui a rendu possible l'obtention d'un crédit fédéral équivalent (Fr. 150'00.-). Globalement le nombre des prêts actifs a toutefois augmenté en 2013 et à passer de 905 à 925.

2.3. Prêts de développement rural" (PDR)

En 2013, quatre projets de diversification ont été soutenus par l'octroi de prêts cantonaux sans intérêts d'un montant de Fr. 140'000.- qui ont généré des investissements d'un montant total de Fr. 390'000.-.

2.4. "Fonds de développement rural durable"

Le fonds de développement rural durable a pour but de soutenir la réalisation de projets conformes au principe du développement durable. Le soutien est apporté sous forme de prêts sans intérêts. Ce fonds cantonal est entré en vigueur le 1er janvier 2009. En 2013, aucun projet agricole n'a été soutenu par l'octroi d'un prêt cantonal provenant de ce fonds.

Ces fonds proviennent en majorité de source privée (Fondation Sur-la-Croix).

2.5. Contributions pour améliorations foncières

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Contributions cantonales	2'402'800.-	2'504'150.-	3'104'200.-	2'769'097.-	2'769'097.-	2'245'063.-	2'798'300
Contributions fédérales	2'928'330.-	3'122'049.-	2'698'671.-	3'097'730.-	3'097'730.-	2'143'194.-	2'803'450
Total	5'331'130.-	5'626'199.-	5'802'871.-	5'866'827.-	5'866'827.-	4'388'257.-	5'601'750

Nombre de communes actuellement en procédure de remaniement parcellaire	12 (Boncourt, Bressaucourt, Corban-Courchapoix-Montsevelier (CCM), Courtételle, Creugenat, Dampfreux, Grandfontaine, Le Noirmont, Rebeuvelier, Rocourt)
Entrée en possession des nouvelles parcelles dans un remaniement parcellaire	Courtételle
Dissolution de syndicats de remaniement parcellaire	Buix
Remaniements parcellaires en cours de préparation	Ederswiler, Bonfol
Constitution d'un syndicat de remaniement parcellaire	-
Approvisionnement en eau de villages et de fermes, en cours de préparation	Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable (SEF III), Val-Terbi (SEVT), St-Brais-Sceut, Undervelier, Soubey, La Chaux, Movelier-Mettembert, Boécourt, Muriaux, différents petits projets
Approvisionnement en eau de villages et de fermes, en cours de réalisation	Pleigne, SEF III, Les Enfers, Vermes, Soulce, Epiqueuz, Syndicat des eaux des Rangiers (SER), différents petits projets
Accès de fermes et desserte rurale, en cours de préparation	Soubey, Syndicat de chemins Les Bois 2, Glovelier, Bassecourt-Develier, Vermes-Raymontpierre, Mervelier-Grandmont, Saignelégier, différents petits projets
Accès de fermes et desserte rurale, en cours de réalisation	Ocourt, Montmelon, La Jacoterie-Frénois, Montsevelier, Vermes-Envelier, différents petits projets
Amélioration desserte rurale simplifiée (AFS), en cours de préparation	-
Amélioration desserte rurale simplifiée (AFS), décidée	-
Amélioration desserte rurale simplifiée (AFS), en cours de réalisation	Soulce, Miécourt, Coeuve
Plan de gestion intégrée sylvo-pastoral (PGI), en cours de préparation	Muriaux, Saignelégier, Les Breuleux
Plan de gestion intégrée sylvo-pastoral (PGI), en cours de réalisation	La Chaux-des-Breuleux

Les chantiers d'améliorations foncières de longue durée (remaniements parcellaires (RP), projets de chemins ou d'alimentation en eau avec plusieurs étapes) se sont poursuivis normalement. De nouveaux chantiers se sont ouverts conformément à la planification, dont les plus importants sont les chemins ruraux de l'Amélioration foncière simplifiée (AFS) de Coeuve, des aménagements d'accès de fermes dans les hauts de Montsevelier et sur la commune de Clos du Doubs (commune d'Ocourt avant la fusion de communes), la réfection de la route Vermes-Envelier et un projet d'alimentation en eau pour le village de Soulce. Dans d'autres projets importants, les travaux préparatoires ont avancé normalement : projets généraux des RP Courtételle et Rocourt, Eau Val Terbi (SEVT), Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable (SEF III), Syndicat de chemins Les Bois 2 (constitution du syndicat le 19 février 2013), Syndicat de chemins Vermes – Raymontpierre, chemins Soubey, route Bassecourt-Develier, Plan de gestion intégrée (PGI) de Muriaux et PGI de Saignelégier. Les grandes décisions stratégiques et financières concernant SEF III (projet à 26 mios de francs développé en commun avec la commune de St-Imier) seront prises dans le courant de l'année 2014.

L'entrée en possession de nouvel état du remaniement parcellaire de Courtételle a eu lieu le 1^{er} octobre 2013.

Quelques remarques :

- En 2013, les ressources financières mises à disposition par l'OFAG sous forme de subventions pour l'ensemble des améliorations structurelles agricoles (améliorations foncières, constructions rurales, PDR) se sont élevés à 3,5 mios de francs, un montant légèrement inférieur aux moyens de la planification financière du Canton (3,8 mios de francs). Cette augmentation de la manne fédérale pour 2013 (2012: 3,0 mios de francs) a permis une meilleure utilisation des fonds disponibles au niveau du canton. Dès 2014, la rubrique budgétaire de l'OFAG consacrée aux améliorations structurelles sera augmentée de 10 mios de francs conformément aux décisions prises par les Chambres fédérales dans le cadre de la PA 14-17. Le Canton pourra recevoir un montant certainement proche de 4 mios de francs par an pour les années 2014 à 2017, ce qui permettra d'avancer dans les chantiers de façon optimale. Ceci pour autant que le montant de 3,8 mios de francs par an prévu dans la planification financière 2012-2016 des investissements de l'Etat soit confirmé par le Parlement dans le cadre des budgets annuels. Pour 2014, le montant cantonal a été réduit à 3,2 mios de francs notamment afin de respecter le frein à l'endettement au niveau des finances cantonales.
- La planification agricole engagée sur la commune de Bonfol en 2013 se terminera à mi-2014. Les opérations sont conduites par la Fondation rurale interjurassienne, avec la participation du Service de l'économie rurale. Les exploitants agricoles et les autres milieux de la population sont impliqués dans le processus. Différentes pistes et différents scénarios sont proposés. Des débats nourris tournent autour des deux variantes basiques que sont le remaniement parcellaire classique ou un projet d'améliorations foncières simplifiées selon le modèle de Coeuve. Le morcellement très prononcé de la propriété foncière semble faire pencher la balance vers un projet de remaniement parcellaire classique.
- Dans plusieurs communes où des équipements ont été réalisés entre 1920 et 1970, des besoins de renouvellement et de réfection se manifestent. Cela concerne des réseaux de chemins (Saignelégier, Le Bémont, Bourrignon, Les Enfers, etc.), des infrastructures d'alimentation en eau (St-Brais-Sceut, Movelier-Mettembert, Boécourt, etc.) et des drainages (Cornol, Les Enfers, etc.).



Walter Gerber, nouvelle étable, Montrusselin, zone de montagne 2



Farine Christophe, hangar à machines sous une nouvelle étable, Montfaucon, zone de montagne 2



Scheurer Sébastien, colonie avec rural et maison d'habitation, Develier, zone des collines



Willemin Eric, écuries avec boxes pour chevaux, Saulcy, zone de montagne 2



AFS à Coeuve



Réfection route Vermes - Envelier

3 Paiements directs

3.1. Evolution des structures et de la production

Le recensement a eu lieu au début du mois de mai. Pour les bovins, les effectifs ont été recensés sur la base de la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA). Toutes les autres données ont été saisies avec succès sur Internet par le site www.acorda.ch. Les principaux résultats figurent dans le tableau ci-dessous.

Désignations	Unité	1999	2003	2007	2011	2012	2013
Exploitations agricoles							
Exploitations recensées	u.	1'144	1'089	1'066	1025	990	970 ¹
dont exploitations PER	u.	1097	1006	968	923	878	857
dont exploitations BIO	u.	47	83	98	102	112	113
Communautés d'exploitations	u.		45	52	52	50	47
SAU totale (sans pât. communaux)	Ha	39'301	40'141	40'289	40'382	40'163	40'258
Production végétale							
Prairies (toutes catégories)	Ha	17'580	19'058	19'606	20'003	19'036	19'832
Pâturages (sans communaux)	Ha	8'290	9'220	9'555	9'738	9'615	9'628
Pâturages d'estivage	Ha			5'791	5'791	5'791	5'791
Céréales panifiables	Ha	4'400	3'690	2'651	2'859	3'124	3'229
Céréales fourragères	Ha	4'330	3'900	3'788	2'870	2'901	2'644
Maïs-grain	Ha	313	379	208	99	119	142
Maïs d'ensilage et maïs vert	Ha	2'132	2'158	2'391	2'588	2'440	2'490
Oléagineux	Ha	890	890	972	1'040	979	1'010
Pois protéagineux / Féverole	Ha	105	198	168	110	134	176
Pommes de terre	Ha	109	79	56	43	43	36
Betteraves sucrières	Ha	334	291	339	337	338	352
Betteraves fourragères	Ha	145	111	75	56	46	43
Tabac	Ha	35	50	40	42	41	42
Surfaces à litière, haies et bosquets	Ha	252	262	280	337	346	365
Production animale							
Bovins totaux	u.	55'715	57'261	58'745	57'809	58'578	58'903
Vaches	u.	20'215	21'439	22'770	22'618	23'085	23'385
Dès 2009, Vaches laitières (1999-2007 : dont le lait est commercialisé)	u.		15'588	15'610	15'500	15'912	16'129
Détenteurs de vaches allaitantes	u.		281	307	-	-	-
Autres vaches dont allaitantes	u.			6'282	7'118	7'173	7'256
Génisses et taureaux de + 1 an (dès 2009 : y. c. engraissement)	u.	13'572	13'622	13'542	15'712	16'270	16'392
Génisses et taureaux de - 1 an (dès 2009 : y. c. engraissement)	u.	9'540	8'741	8'517	19'479	19'223	6'340
Bétail d'engrais (sans veaux à l'engrais)	u.	11'086	12'092	12'078	-	-	-
Veaux à l'engrais	u.	1'302	1'367	1'467	-	-	-

¹ 1051 exploitations dont 970 bénéficiant de paiements directs.

3.2. Mesures favorisant la qualité biologique et la mise en réseau des surfaces de compensation écologique

L'Ordonnance sur la qualité écologique (OQE), entrée en vigueur en 2001, permet de verser des contributions pour les surfaces de compensation écologique de bonne qualité biologique ainsi que pour les surfaces inscrites dans un projet régional de mise en réseau.

En 2013, les primes versées pour la qualité biologique se sont élevées à **Fr. 1'791'948.-** et 23 réseaux ont bénéficié de contributions pour un montant de **Fr. 2'771'823.-**. La Confédération alloue 80% de ces contributions et les 20% restant sont à la charge du canton.

3.2.1. Réseaux écologiques

N°	Nom du réseau	Période de mise en réseau	Périmètre	SAU dans le périmètre	Porteur de projet
1	Réseau de Soulce-Undervelier	2013-2018 (2 ^{ème} période)	Fusion des réseaux de Soulce et Undervelier	789 ha	Association d'exploitants
2	Réseau de Courroux	2012-2017 (2 ^{ème} période)	Commune de Courroux. Dans le cadre du remaniement parcellaire.	905 ha	Association Birse-Scheulte
3	Réseau Vendline-Coeuvatte	2012-2017 (2 ^{ème} période)	Communes de Beurnevésin, Bonfol, Coeuve, Dampfreux, Lugnez, Vendlincourt.	2'656 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
5	Réseau de la Vallée du Doubs	2013-2018 (2 ^{ème} période)	Entité paysagère "Clos du Doubs et Vallée du Doubs" Le périmètre initial et ses extensions ont été fusionnés dans le courant de l'année 2010.	4'853 ha	Groupe OQE de la Société d'agriculture du Clos du Doubs
6	Réseau de Rebeuvelier	2008-2013	Commune de Rebeuvelier. Dans le cadre du remaniement parcellaire.	339 ha	Syndicat d'améliorations foncières
7	Réseau CCM	2009-2014	Courchapoix, Corban, Montsevelier. Dans le cadre du remaniement parcellaire.	984 ha	Syndicat d'améliorations foncières
11	Réseau Baroche+	2010-2015	Entité paysagère de la Baroche à laquelle sont ajoutées les communes de Cornol et Courgenay.	2'993 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
13	Réseau de Soyhières et environs	2011-2016	Commune de Soyhières + Secteur du Vorbourg (Commune de Delémont).	579 ha	Association du Paradis des Lièvres (ensemble des exploitants adhérant au projet)
14	Réseau de Buix (Le Maira)	2011-2016	Secteur du Maira à Buix (Commune de Basse-Allaine).	109 ha	Association d'exploitants
15	Réseau de Glovelier-Sceut-Saulcy	2011-2016	Communes de Saulcy (en partie), Boécourt (en partie), localité de Glovelier (Commune de Haute-Sorne, en partie),	482 ha	Association d'exploitants
16	Réseau de Delémont	2011-2016	Commune de Delémont.	680 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
17	Réseau de Chevenez	2011-2016	Localité de Chevenez sur la commune de Haute-Ajoie.	1009 ha	Chambre jurassienne d'agriculture

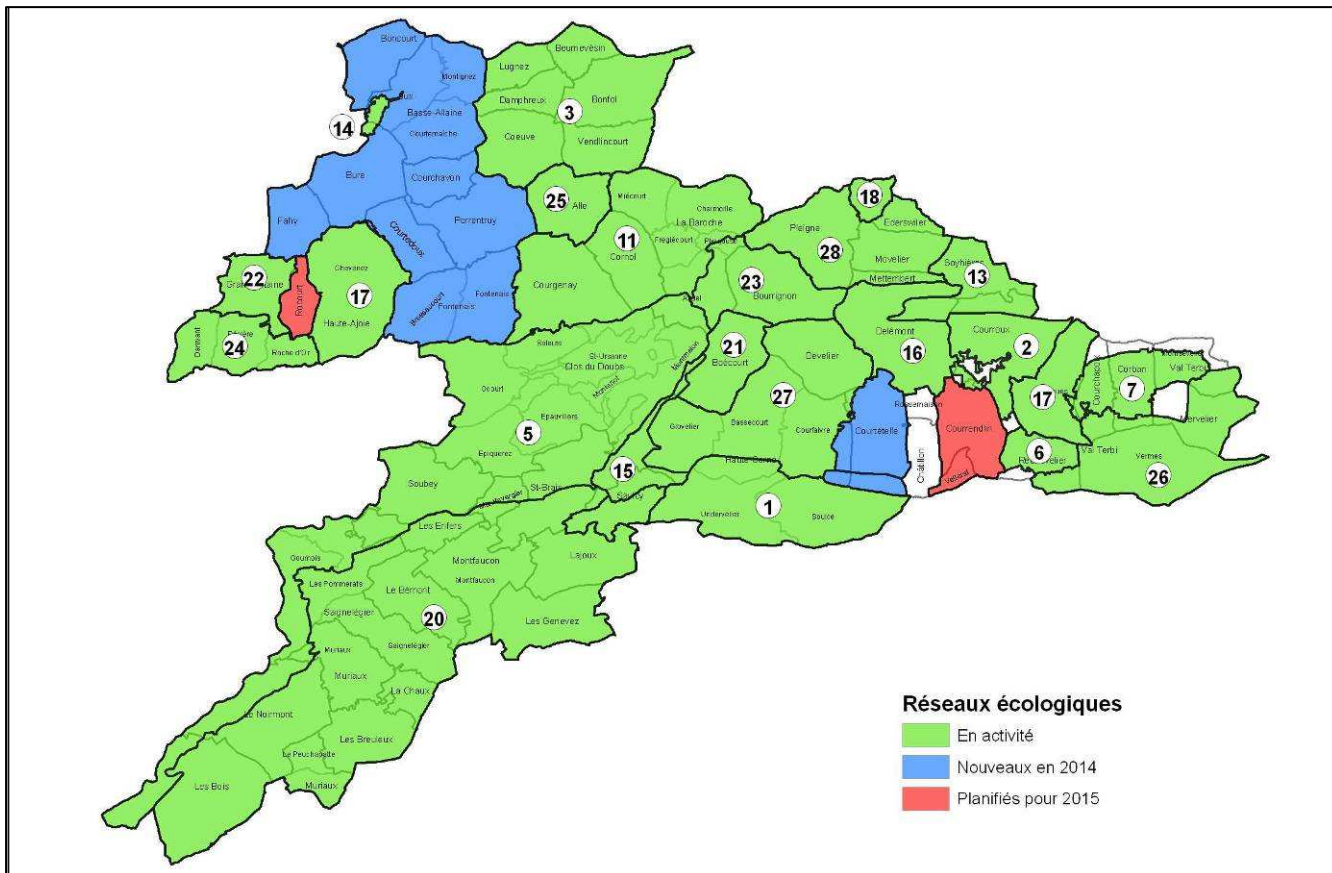
18	Réseau du Löwenburg	2012-2017	Domaine du Löwenburg sur la commune de Pleigne.	146 ha	Fondation Christoph-Merian-Stiftung
19	Réseau de Vicques	2012-2017	Commune de Vicques.	618 ha	Association Birse-Scheulte
20	Réseau des Franches-Montagnes	2012-2017	Entité paysagère des Franches-Montagnes.	8398 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
21	Réseau de Boécourt	2012-2017	Commune de Boécourt.	609 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
21	Réseau de Grandfontaine	2012-2017	Commune de Grandfontaine dans le cadre du remaniement parcellaire.	625 ha	Syndicat d'améliorations foncières
23	Réseau de Bourrignon	2012-2017	Commune de Bourrignon.	857 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
24	Réseau de Haute-Ajoie	2012-2017	Extension du réseau de Chevez sur les localités de Damvant, Réclère et Roche d'Or.	823 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
25	Réseau de Alle	2012-2017	Extension du réseau Baroche+ sur la commune de Alle.	705 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
26	Réseau de Vermes et environs	2013-2018	Localité de Vermes (Commune de Val-Terbi), commune de Mervelier et environs.	1190 ha	Association d'exploitants
27	Réseau de Haute-Sorne	2013-2018	Localités de Bassecourt, Courfaivre et Glovelier sur la commune de Develier.	1870 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
28	Réseau du Haut-Plateau	2013-2018	Commune de Pleigne, Ederswiler, Movelier, Mettembert.	1414 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
TOTAL :				33'633 ha	

En 2013, 3 nouveaux projets de mise en réseau ont été mis en œuvre et validés par les instances cantonales (Service de l'économie rurale et Office de l'environnement). A noter que le canton du Jura ne verse pas contributions pour le réseau du Löwenburg étant donné que la Fondation qui exploite les surfaces de ce périmètre a son siège social dans le canton de Bâle campagne.

Le réseau de la Vallée du Doubs a été reconduit pour une nouvelle période de 6 ans alors que les réseaux de Soulce et d'Undervelier ont fusionné pour former le réseau de Soulce-Undervelier.

Le réseau de Rebeuvelier a atteint le terme de sa période de mise en réseau à la fin de l'année 2013 et sera reconduit pour une période 8 ans (nouvelle durée suite à l'introduction de la nouvelle politique agricole 2014-2017).

2 nouveaux réseaux ont été annoncés pour l'année 2014. Il s'agit des réseaux de Courtételle, dans le cadre du remaniement parcellaire et de Ajoie+ qui prend en compte toute les communes ajoulotes qui ne sont pas encore en réseau, à l'exception de la commune de Rocourt dont la mise en réseau est prévue en 2015 dans le cadre du remaniement parcellaire.

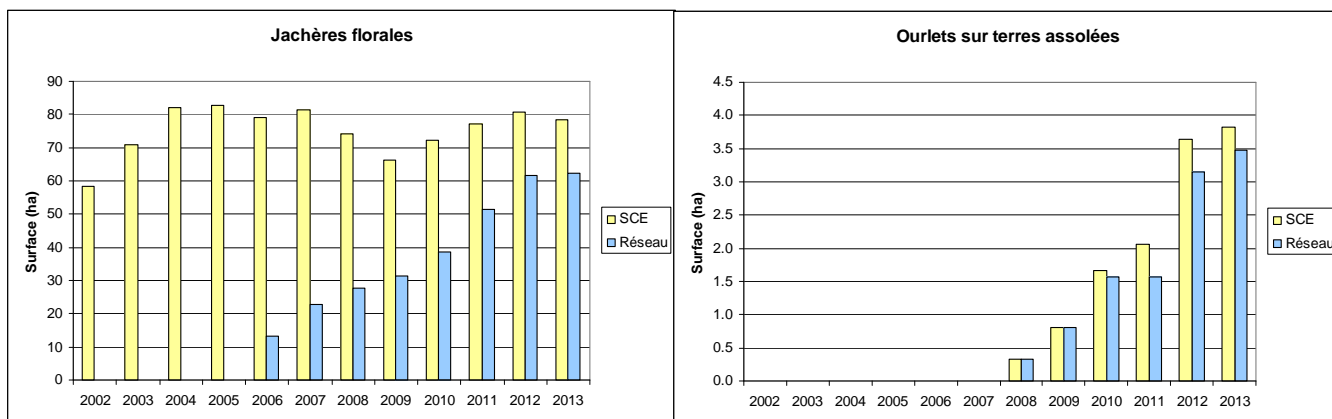


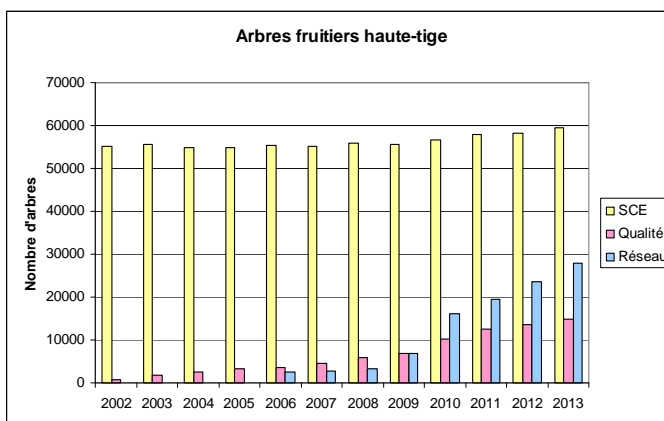
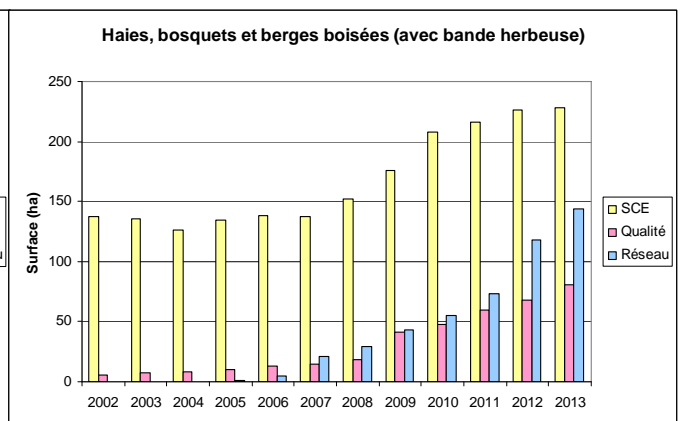
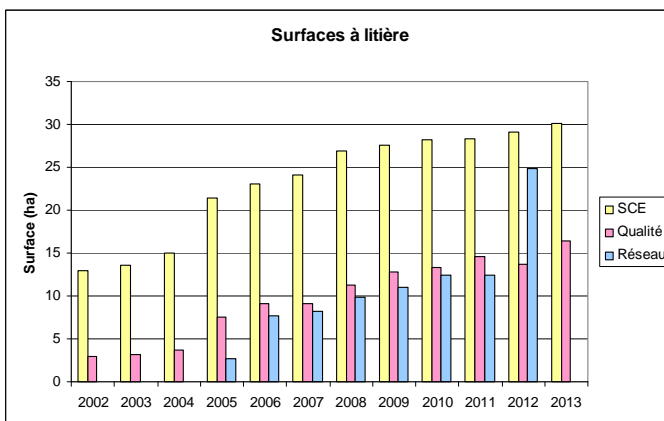
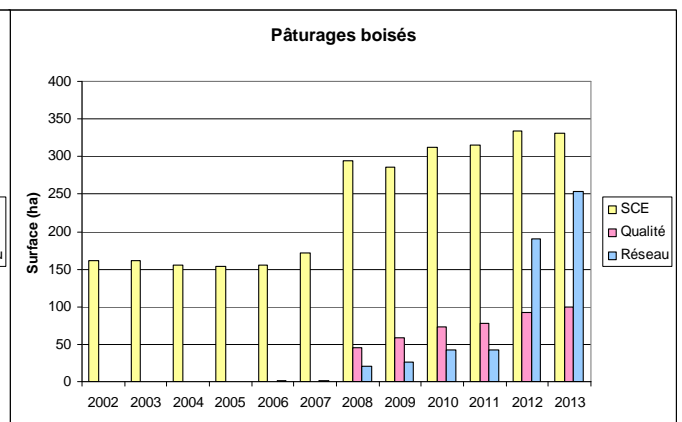
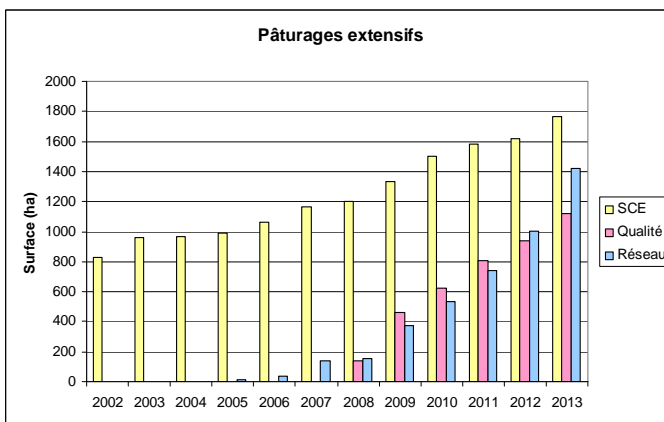
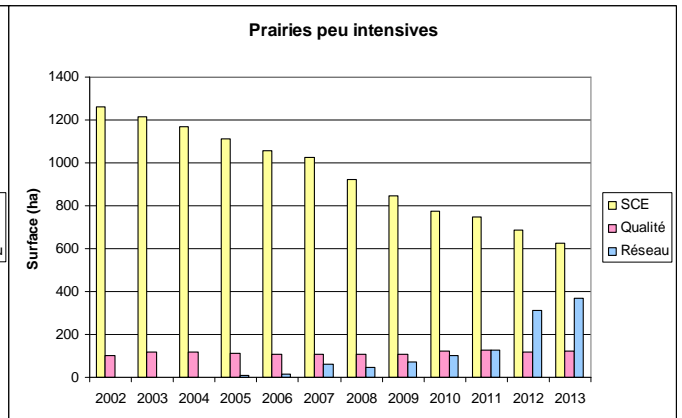
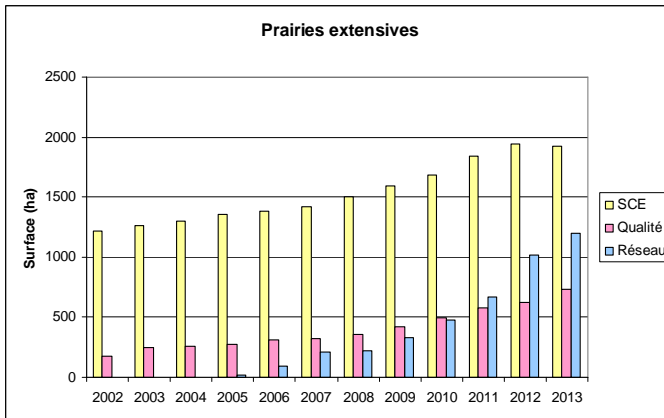
Carte des réseaux écologiques dans le canton du Jura

3.2.2. Evolution des surfaces (en ha) bénéficiant de contributions selon l'OQE

Les graphiques suivants montrent l'évolution des surfaces de compensation écologiques (SCE) et des surfaces bénéficiant de contributions pour leur qualité écologique et leur mise en réseau.

Les surfaces de compensation écologique tendent vers une augmentation, à l'exception des prairies peu intensives qui sont en forte régression. Les surfaces de qualité suivent la même tendance. Quant à la progression des surfaces en réseau, elle est due à la bonne dynamique des projets de mise en réseau dans qui recouvrent près de 85% du territoire cantonal.





4 Production animale

4.1. Dépenses 2013 en faveur de l'élevage

Bovins	Fr. 693'836.-
Chevaux	Fr. 407'435.-
Menu bétail	Fr. 37'897.-
TOTAL	Fr. 1'139'168.-

4.2. Marchés publics de bétail

Les marchés publics de bétail jurassiens ont connu une belle affluence en 2013: ils ont en effet permis d'écouler 4004 têtes de bétail, soit 5% de plus qu'en 2012. En moyenne, les animaux commercialisés ont obtenu une surenchère de 19 cts (2 cts de plus qu'en 2012), ce qui équivaut à Fr. 98.- par tête, respectivement Fr. 390'000.- environ pour l'année.

Trente-quatre demi-journées ont été nécessaires pour écouler ce bétail sur les places de Delémont, Porrentruy, St-Ursanne, Glovelier, Saignelégier et Les Bois. A noter que les marchés sont organisés par le Service de l'économie rurale et la Chambre jurassienne d'agriculture, en étroite collaboration avec Proviande et les communes ou syndicats d'élevage.

Les marchés publics contribuent de façon prépondérante à la transparence des prix des bovins en Suisse. La participation à ces marchés occasionne aussi des coûts supplémentaires aux agriculteurs. La concentration des animaux sur quelques places contribue également à diminuer certains coûts de transport.

Nombre de jours de marché	34
Têtes de bétail commercialisées	4004
Têtes de bétail au bénéfice d'une contribution	3864
Contributions	Fr. 604'900.-



Plus de 4000 bovins ont été commercialisés sur les marchés publics de bétail jurassiens en 2013. Ici la place de Glovelier (Photo CJA)

4.2.1. Nombre de marchés publics de bétail bovin organisés et nombre de bêtes au bénéfice d'une contribution

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de marchés	33	30	30	32	31	34	35	35	34
Nombre de têtes	2963	3427	3288	3202	3911	3628	3719	3690	3864

4.3. Marchés de moutons

Quatre marchés de moutons ont été organisés en 2013 et ont permis d'écouler 382 ovins. Bien que le nombre d'animaux écoulé ne soit pas très important, l'intérêt pour ce mode de commercialisation a tendance à remonter légèrement depuis deux ans, mais reste à un bas niveau.

4.3.1. Nombre de marchés de moutons organisés et nombre de bêtes commercialisées

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de jours de marché	7	3	3	4	3	2	4	4	4
Nombre de têtes commercialisées	702	401	386	296	241	152	320	363	382

4.4. Organisation de concours

Le Service de l'économie rurale organise les concours pour plusieurs espèces. Pour les bovins, le Marché-Concours de taureaux de Saignelégier est organisé sur mandat de Swissherdbook. Le Service met également sur pied les concours ovins et caprins pour le compte des fédérations suisses respectives. En ce qui concerne les chevaux, les concours des étalons du printemps sont organisés au niveau cantonal. Ces manifestations sont mises sur pied en étroite collaboration avec les fédérations et les syndicats d'élevage.

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Chevaux	Jours de concours	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½
	Nombre d'animaux ¹	47	65	55	54	51	50	53	49	54
Bovins	Jours de concours	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½
	Nombre d'animaux ¹	121	137	125	117	135	117	107	94	71
Ovins	Jours de concours	3	3	3	3	3	3½	3½	3½	3
	Nombre d'animaux ¹	852	804	720	740	655	694	640	582	634
Caprins	Jours de concours	3	3	3	3	3 ½	3	4	4	5
	Nombre d'animaux ¹	419	376	346	378	452	370	579	786	747

¹ - Chevaux (concours cantonaux) : étalons et élèves-étalons primés
 - Bovins (concours taureaux) : taureaux admis au Herd-book (en propriété d'éleveurs jurassiens)
 - Ovins et caprins : animaux primés

4.4.1. Concours cantonaux de chevaux

Quatre-vingt-deux étalons et élèves-étalons ont été présentés lors des concours cantonaux qui se sont déroulés les 5 et 7 mars sur les places de Glovelier, Saignelégier et Chevenez (5 de plus qu'en 2012). En ce qui concerne les élèves-étalons, 28 des 42 sujets présentés ont été primés par les experts cantonaux.

Le rapport 2013 *"Elevage chevalin dans le Canton du Jura"* contient les informations détaillées concernant l'élevage. Il est à disposition chez les secrétaires de syndicats et au Service de l'économie rurale. Il est également téléchargeable sur www.jura.ch/ecr, rubrique "Production animale".



Concours cantonal à Chevenez, le 7 mars 2013



et à Saignelégier le 5 mars (Photo Bernadette Odiet)

4.4.2. Concours intercantonaux de taureaux

Les concours des taureaux sont organisés au printemps à Tavannes et en automne à Saignelégier.

Lors du concours organisé par la Fédération du Jura bernois, le 15 mars à Tavannes, 33 taureaux ont été admis au herd-book, dont 9 en provenance du Canton du Jura.

Depuis l'année 2013, les éleveurs ont le choix faire apprécier leurs taureaux au concours traditionnel (avec le pointage) ou à la ferme (avec la DLC), ce qui a tendance à faire baisser le nombre de taureaux aux concours. Dans le but de maintenir le concours d'automne à Saignelégier, les organisateurs ont pris l'option de profiler cette journée comme plateforme de vente. Le "concours intercantonal de taureaux" a donc été rebaptisé "Marché-Concours de taureaux". Afin d'élargir l'offre, cette manifestation a également été ouverte aux fédérations autres que Swissherdbook. Quelques taureaux des fédérations Holstein et Vache mère suisse ont ainsi pris part au Marché-Concours, le 11 septembre à Saignelégier. Au total, 116 animaux ont été présentés. En ce qui concerne les taureaux de Swissherdbook, 106 sur 110 ont été admis au herd-book; parmi ceux-ci, 62 étaient en propriété d'éleveurs jurassiens. Le Service de l'économie rurale et Swissherdbook Jura ont collaboré étroitement pour l'organisation.



Le Marché-Concours de taureaux de Saignelégier a accueilli pour la première fois des taureaux des fédérations Holstein et Vache mère suisse (Photo Bernadette Odiet)

4.4.3. Menu bétail

Les concours de printemps, réservés aux caprins, se sont déroulés du 22 au 26 avril sur 10 places différentes. Au total, 747 animaux ont été primés sur des places centralisées ou à la ferme pour les plus grands troupeaux (786 en 2012).



Concours caprins lors d'une belle journée de printemps à Cerniéwillers

Les concours ovins ont eu lieu comme chaque année en automne. Six-cent-trente-quatre animaux ont ainsi été primés, du 17 au 19 septembre, sur 7 places différentes (582 en 2012).

Ces concours sont organisés en étroite collaboration avec les syndicats d'élevage.



Concours d'automne chez Fabrice Cerf à Courtemaîche

5 *Droit foncier rural*

5.1. Droit foncier rural

Le Service de l'économie rurale réalise des expertises en matière de droit foncier rural et de fermages agricoles. En 2013, 63 expertises de droit foncier rural ont été réalisées et facturées pour le compte de la Commission foncière rurale, des Offices des poursuites, des notaires et de particuliers. L'essentiel des requêtes a porté sur l'estimation du prix licite de terrains agricoles, le non-assujettissement d'anciens bâtiments agricoles aux dispositions de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR), la reconnaissance de la qualité d'exploitant à titre personnel à certains acquéreurs ainsi que la définition d'entreprise agricole.

En tant qu'autorité de surveillance de l'application de la loi sur le droit foncier rural, notre Service a traité 163 dossiers pour le compte du Département de l'Economie et de la Coopération.

5.2. Bail à ferme

Au niveau cantonal, différents types de contrat s'inscrivant dans le champ d'application de la loi sur le bail à ferme agricole sont sujets à autorisation. Notre Service approuve et délivre des autorisations pour les types de contrats suivants:

- Contrat de bail pour parcelles à durée réduite
- Contrat de bail pour entreprises agricoles
- Contrat de bail pour affermage par parcelles d'entreprises agricoles

En 2013, notre Service a rédigé 23 décisions, dont 15 pour des parcelles à durée réduite, 6 pour des entreprises agricoles et 2 affermages par parcelles. Par ailleurs, nous avons fourni diverses prestations liées à une vingtaine de dossiers, soit par des courriers informant les parties de leurs droits, des prestations de conseils, des examens de dossiers pour décisions, etc.

5.3. Autres services

Notre service a donné de nombreux renseignements usuels, répondu à des questions juridiques plus pointues et informé les administrés quand aux procédures d'application du droit foncier sur territoire cantonal. Enfin, d'autres services cantonaux ont fait appels à nos compétences pour réaliser des estimations.

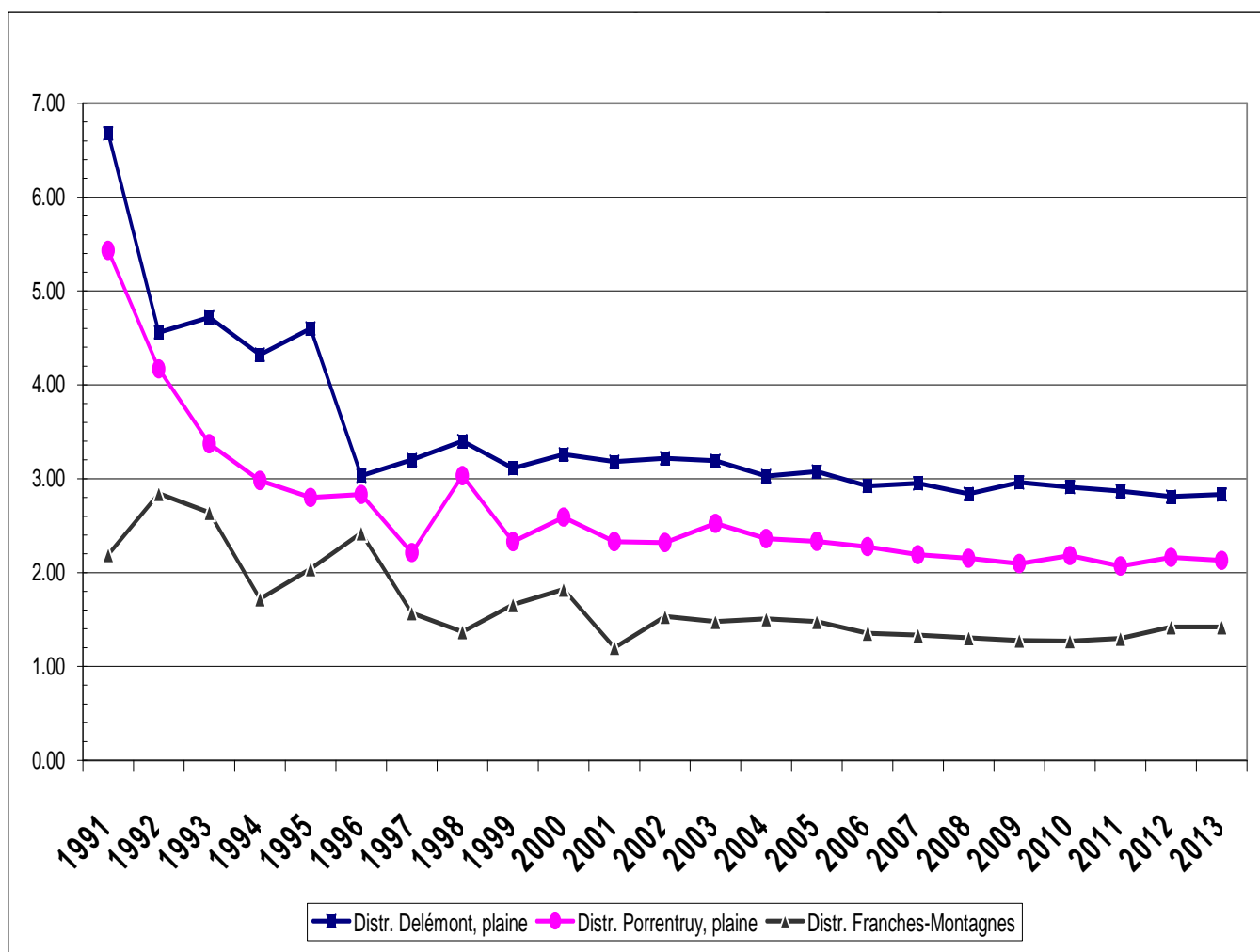
5.4. Statistique du prix licite et son évolution

Les statistiques des prix des immeubles agricoles ont été publiées, en novembre 2013, en référence aux ventes de terrains inscrites au Registre foncier entre 2008 et 2013. Les prix licites, au sens de la LDFR, ont été déterminés à partir de ces statistiques. Le détail des statistiques des immeubles agricoles peut être consulté sur le site internet du Service de l'économie rurale, rubrique droit foncier (www.jura.ch/ecr).

5.5. Evolution du prix licite des immeubles et entreprises agricoles

Les ventes d'immeubles ou d'entreprises agricoles ne sont pas autorisées par la commission foncière rurale lorsque le prix de la transaction est surfait. Au sens de la LDFR, le prix d'acquisition est surfait quant il dépasse de plus de 5% le prix payé en moyenne pour des entreprises ou des immeubles agricoles comparables dans la même région au cours des cinq dernières années. C'est pourquoi une statistique foncière est tenue et mise à jour chaque année. Concernant les terrains agricoles, le graphique suivant reflète les effets sur les prix induits par l'introduction de la loi sur le droit foncier rural. Il dépeint l'évolution du prix moyen au mètre-carré pour les zones de plaine de Delémont et Porrentruy et la zone des Franches-Montagnes pour les 20 dernières années:

Prix de vente moyens dans chacun des 3 districts, par zone suivie (Frs/m²) :



Plus en détails, le tableau suivant présente une vue d'ensemble de la statistique foncière ces 3 dernières années, en fonction des zones:

Evolution de la valeur vénale sur les 3 dernières années:

Valeur vénale moyenne au m2	2011	2012	2013
Delémont			
Zone de plaine	2.87	2.81	2.83
Zone des collines	2.60	2.53	2.42
Zone de montagne	1.66	1.66	1.69
Porrentruy			
Zone de plaine	2.08	2.16	2.13
Zone de montagne et collines	1.45	1.30	1.29
Franches-Montagnes			
Zone de montagne	1.30	1.42	1.49

Une certaine stabilité est observée pour Delémont, zone de plaine et Porrentruy zone de plaine, tandis que Delémont, zone des collines et Porrentruy zone de montagnes et collines voient une diminution. La zone de montagne de Delémont maintient son niveau de prix. Enfin, la zone de montagne des Franches-Montagne affichent une progression.

S'agissant des entreprises agricoles, le facteur de multiplication de la valeur de rendement pour l'obtention du prix licite est en hausse en 2013 à 2.31, contre 2.22 en 2012.

6 *Autres activités*

6.1. BS, BL et JU au Comptoir suisse 2013

Les trois cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne et du Jura se sont présentés au Palais de Beaulieu, du 13 au 22 septembre 2013, sous le slogan: "C'est le (can)ton qui fait la musique". La présence des trois cantons à Lausanne s'est matérialisée par un stand commun, une exposition de chevaux et un programme culturel.

Un groupe de projet, composé de représentants des trois cantons, dont un représentant du service de l'économie rurale, a travaillé pendant près de deux années à la préparation de cette manifestation. La présence à Lausanne a visé à valoriser les atouts et les particularités de la région du Nord-Ouest de la Suisse auprès d'un large public. Le Comptoir suisse 2013 a attiré 149'000 visiteurs en dix jours à Lausanne.

Durant toute la durée de la foire, les trois cantons ont proposé une expérience originale aux visiteurs, grâce à un stand essentiellement acoustique dans l'univers sonore de la région de la Suisse du Nord-Ouest. Autre point fort, le cheval a été au centre d'une exposition d'animaux, toujours très attractive pour les familles, avec de nombreuses animations prévues. Pendant toute la durée du Comptoir, la Fédération jurassienne d'élevage chevalin s'est occupée d'environ 15 chevaux Franches-Montagnes, l'unique race chevaline d'origine suisse. Enfin, un programme culturel a été proposé sur l'Esplanade du Palais de Beaulieu pour la journée de l'hôte d'honneur, le 14 septembre 2013, journée à laquelle ont pris part les trois Conseils d'Etat in corpore ainsi que le Conseil d'Etat du canton de Vaud.

Le coût total du projet s'est élevé à Fr. 650'000.-, financés par des fonds de loterie. Bâle-Ville et Bâle-Campagne ont participé à hauteur de Fr. 260'000.- chacun, la part du Jura s'élevant à Fr. 130'000.-. Le budget de départ était de Fr. 700'000.-, c'est donc un montant de Fr. 50'000.- qui a pu être économisé dans ce projet.

Les trois cantons ont répondu à une invitation des organisateurs de la foire, qui accueillent chaque année un ou plusieurs hôtes d'honneur. Le but est d'offrir un espace de communication au partenaire invité pour renforcer les liens économiques et culturels avec le public du Comptoir. Créé en 1919, celui-ci est un rendez-vous commercial incontournable en Suisse, qui réunit aujourd'hui près de 500 exposants.

C'était la deuxième fois que les cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et du Jura se présentaient ensemble à une telle foire. Comme en 2010 à l'Olma de St-Gall, l'expérience vaudoise s'est révélée très concluante pour les trois partenaires qui en tirent un bilan positif. L'objectif de cette présence commune consistait à renforcer en Romandie la notoriété de la région de la Suisse du Nord-Ouest. Il s'agissait également de la positionner avec créativité comme un bassin de vie, économique et culturel séduisant. Les trois cantons hôtes pensent avoir relevé le défi.



Journée de l'hôte d'honneur du 14 septembre 2013, attelages utilisés pour le cortège



Stand d'information de la FJEC pendant la durée du Comptoir suisse 2013



M. Pierre Berthold, président de la FJEC et responsable de la présence des chevaux au Comptoir suisse, sur un des attelages présent lors du cortège du 14 septembre 2013



Visite du stand des cantons de BS, BL et du Jura par le conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann

6.2. Collaborations du Service de l'économie rurale avec d'autres instances

- Agridea
- Association suisse pour la construction agricole (ALB-CH)
- Comité de la Chambre jurassienne d'agriculture (CJA)
- Comité de la Fédération jurassienne d'élevage chevalin (FJEC)
- Comité de l'Association jurassienne des agriculteurs en production intégrée (AJAPI)
- Comité de l'Organisme intercantonal de certification (OIC)
- Comité de pilotage de la préparation du Comptoir Suisse 2013 (BL, BS, JU)
- Comité temporaire chargé de diriger le projet pilote fédéral visant à octroyer des paiements directs en faveur du paysage
- Commission consultative pour l'aménagement du territoire (CCAT)
- Commission de gestion de la caisse des épizooties
- Commission de la production bovine
- Commission des crédits agricoles
- Commission d'experts de l'espèce chevaline
- Commission intercantonale des pâturages boisés jurassiens (CIPBJ)
- Commission interjurassienne pour la formation professionnelle
- Commission interjurassienne pour la gestion des marques
- Commission pour la promotion de l'agriculture biologique dans le Jura et le Jura bernois (PROJAB)
- Commission temporaire "Economie laitière"
- Commission temporaire "Ovins et caprins"
- Conférence des chefs de service de l'agriculture romande (CCSAR)
- Conférence des chefs des offices cantonaux de l'agriculture (COSAC)
- Conférence des services latins chargés des améliorations structurelles
- Conseil de Direction de l'école d'ingénieurs de Changins
- Conseil de la Fondation rurale interjurassienne (FRI)
- Fondation pour le logement Soleure
- Forum national "Améliorations foncières"
- Groupe "Production animale de la Fondation rurale interjurassienne"
- Groupe de coordination A16
- Groupe de pilotage pour l'éradication de la diarrhée virale bovine (BVD)
- Groupe de pilotage Vergers+
- Groupe de travail "ASA2011"
- Groupe de travail "Développement du tourisme rural"

- Groupe de travail "Sol-Air-Eau"
- Groupe de travail "LGE bis"
- Groupe de travail "OIC accréditation"
- Groupe de travail "Pâturages boisés" (GT-POLPATUB)
- Groupe de travail "Qualité des eaux de surface"
- Groupe de travail "Réseau Vendline-Coeuvatte"
- Groupe de travail pour l'étude d'un projet de construction d'une installation de biogaz à Courtemelon
- Groupe de travail temporaire "lièvre brun"
- Groupe des responsables de la viticulture romande
- Groupe pour la promotion de l'élevage du cheval (groupe "Cheval")
- Groupe utilisateur Acorda / Agridea
- Plate-forme "Aménagement du territoire de l'arc jurassien" (CEAT)
- Plate-forme OQE
- Suissemelio (Association suisse pour le développement rural), présidence de cette conférence intercantonale

7 *Personnel du Service de l'économie rurale au 31 décembre 2013*

Chef de service	Jean-Paul Lachat	032 420 74 02
Administration	Clotilde Fleury	032 420 74 03
Comptabilité	Jean-Bernard Membrez	032 420 74 04
Améliorations foncières	Pierre Simonin	032 420 74 05
	Marie-Christine Arn, secrétaire	032 420 74 06
Crédits, constructions rurales	Pierre Frund	032 420 74 15
	Solange Fleury-Mouttet	032 420 74 07
	Françoise Berberat, secrétaire	032 420 74 08
Droit foncier rural	Hervé Schaffter	032 420 74 11
	Clotilde Fleury, secrétaire	032 420 74 03
Paiements directs, production végétale, prestations à caractère écologique, contributions d'estivage	Eric Amez-Droz	032 420 74 09
	Christian Vernier	032 420 74 13
	Marie-Christine Arn	032 420 74 06
	Franca Grasso, secrétaire	032 420 74 12
	Pierre-Olivier Donzé, secrétaire	032 420 74 12
Production animale	Isabelle Suess, stagiaire	032 420 74 18
	Roger Biedermann	032 420 74 14
	Nadine Hulmann, secrétaire	032 420 74 12

Le Service de l'économie rurale compte 15 collaborateurs(trices) et 11.95 emplois équivalent plein temps.